



Montréal, le 13 janvier 2014

Me Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800, place Victoria
Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

N/Réf. : CM-2013-003328

Objet : Hydro-Québec
c. l'Association québécoise des consommateurs industriels d'électricité
et le Conseil de l'Industrie forestière du Québec
et le Procureur général du Québec
Cause : R-3848-2013

Chère consoeur,

La présente fait suite à la vôtre du 7 janvier dernier dans le cadre du dossier cité en exergue.

Aux fins de la planification du déroulement de l'audience du présent dossier, nous sommes en mesure de vous confirmer ce qui suit:

- **Moyens préliminaires:** Nos moyens préliminaires ont été dénoncés et développés dans le plan d'argumentation qui a été transmis à l'ensemble des parties vendredi le 10 janvier dernier.
- **Preuve:** Nous n'aurons aucune preuve à administrer dans le présent dossier.
- **Plaidoirie du PGQ:** Nous prévoyons une durée d'une heure pour nos représentations verbales.

Nous vous prions d'agréer, chère consoeur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Bernard, Roy (Justice - Québec)

Stephanie L. Roberts, avocate
SLR/fh